S.A.S. ETABLISSEMENTS CHRISTOPHE COMMENGE

40 C RUE DE CHEVREUSE

78720 CERNAY LA VILLE

Confection

COMPTES ANNUELS
31/12/2025

Christophe COMMENGE

Certifié par yousign

Certfié conforme

tgs FRANCE

EXPERTISE COMPTABLE

20 Rue Victor Schoelcher
44100 NANTES
02 51 12 12 50
nantes-patiolab@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement	(II)				
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		6 296	1 756	4 540	333
Fonds commercial		179 033		179 033	179 033
Autres immobilisations incorporelles					
Imm. inc. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions		754 336	53 154	701 182	
Installations tech.,mat. et outillage indus.		1 412 412	884 687	527 725	660 580
Autres immobilisations corporelles		1 083 411	527 210	556 201	399 735
Imm. corp. en cours, avances et acomptes		84 724		84 724	508 431
Immobilisations financières (1)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		252		252	
Total de l'actif immobilisé (III)		**3 520 464**	**1 466 807**	**2 053 657**	**1 748 112**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		158 141		158 141	106 063
En-cours de production		5 505		5 505	4 447
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes		1 869		1 869	1 453
Créances (2)					
Créances clients et comptes rattachés		1 003 123		1 003 123	2 172 018
Autres créances		865 858		865 858	866 397
Charges constatées d'avance		29 807		29 807	3 456
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités		711 300		711 300	551 716
Total de l'actif circulant (IV)		**2 775 604**		**2 775 604**	**3 705 551**
COMPTES DE REGULARISATION					
Frais d'émission des emprunts	(V)				
Primes de remboursement des emprunts	(VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif	(VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		**6 296 067**	**1 466 807**	**4 829 261**	**5 453 663**
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(2) dont créances à moins d'un an				1 898 789	3 041 871

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 200 000)	200 000	200 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 573 574	2 413 873
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**383 648**	**659 701**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**3 177 222**	**3 293 574**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (I		
Provisions	Provisions pour risques		28 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		**28 000**
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	256 788	202 407
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 059 803	1 381 890
	Dettes fiscales et sociales	312 618	533 318
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	15 851	14 474
	Produits constatés d'avance	6 978	
	Total des dettes (1) (IV)	**1 652 039**	**2 132 090**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**4 829 261**	**5 453 663**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 456 657	2 132 090
(2)	Dont emprunts participatifs		

ETABLISSEMENTS CHRISTOPHE COMMENGE
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 40 RUE DE CHEVREUSE, 78720 CERNAY-LA-VILLE
SIREN 804 690 188 RCS VERSAILLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 383 648,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	383 648,00 euros
A titre de dividendes *Soit 8,12 euros par action de catégorie M* *Soit 16,24 euros par action de catégorie P*	300 000,00 euros
Le solde ..... ……...83 648 euros	

En totalité
Au compte « **Autres réserves** » ..... 83 648 euros
Qui s'élève ainsi à 2 657 222 euros.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 275 210,44 €,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 24 789,56 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	**Dividendes distribués (€)**	**Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)**	**Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)**
N-1	500 000 €	458 684 €	41 316 €
N-2	400 000 €	366 947,25 €	33 052,75 €
N-3	400 000 €	366 947,25 €	33 052,75 €

<u>Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 JUIN 2026</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Christophe COMMENGE

Christophe COMMENGE

Certifié par yousign